

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 juillet 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 juillet 2018 en mairie à 20h30, sur convocation en date du 16 juillet 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur NICOLLE Pierre.

Etaient présents : Pierre NICOLLE, Irène SIXDENIER, Jean-Michel RIAUX, Florence BONNIN, Philippe BOUVERET, Annick CHAUDAT, Valentin MYAT, Amélie REBOUILLAT, Guy SIVIGNON, Béatrice VALLON

Etaient absents :, Éric LHAUMIER

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Béatrice VALLON

1) Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu en date du 31 mai 2018

Convention concernant le RPI Mouthier-en-Bresse, Torpes, Bellevesvre

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de convention fournies par Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, décide de ne pas rédiger de convention dans l'immédiat en raison des manques d'informations sur les possibilités de création et d'évolution d'un pôle. Il considère qu'une réunion avec l'ensemble des acteurs des 3 communes afin de travailler ensemble sur la dite-convention, serait plus appropriée.

Rapport 2017 du SPANC

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2017 du SPANC relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Résiliation à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire

Le Conseil municipal décide de résilier la souscription à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » proposée par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire, aucun gros chantier n'étant prévu sur la commune

Médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à la mission « Médiation Péalable Obligatoire ». Les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de gestion

Location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les locations de la salle des fêtes :

Grande salle et petite salle du vendredi soir au lundi matin (résident) : 140 €

Grande salle et petite salle du vendredi soir au lundi matin (non résident) : 200 €

Petite salle uniquement du vendredi soir au lundi matin (résident) : 90 €

Petite salle uniquement du vendredi soir au lundi matin (non résident) : 140 €

Apéritif mariage (1 journée) : 80€

Location pour une journée en semaine à des fins commerciales (résident ou non) : 150€

Location pour une journée ou une soirée en semaine pour un repas d'associations, syndicats, partis extérieurs à la commune : 100€

A ces tarifs s'ajouteront les charges saison hiver ou saison été en fonction de la date de la location :

Charges saison été (heures d'hivers heures d'été) : 15€

Charges saison d'hiver (heures d'hivers heures d'été) : 40€

S'ajouteront, le cas échéant, les charges de remise en état conformément à la délibération 38-2013 du 25 septembre 2013 et de casse conformément à la délibération à la délibération 16-2017 du 7 septembre 2017.

Dénomination de la Route de Chaumergy

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que sur le cadastre, la Route de Chaumergy est intitulée « Rue de Chaumergy ». Le Conseil municipal confirme que la dénomination exacte de cette rue est « ROUTE de Chaumergy » et non « Rue de Chaumergy » et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires afin que les informations du cadastre soient corrigées.

Motion 11^{ème} programme de l'agence de l'eau

Le Conseil Municipal soutient la motion du comité de bassin Loire Bretagne et manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans. Il exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention des agences de l'eau au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin et conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter du 2018. Il exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention ; souhaite participer aux assises de l'eau et attend qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever. Il souhaite que la représentation des élus communaux et intercommunaux soit plus importante au sein des agences de l'eau afin de mieux prendre en compte les besoins des territoires, notamment en termes d'adduction d'eau potable.

Questions diverses :

Le changement de véhicule pour un véhicule électrique est évoqué. Des subventions sont possibles mais ce type de véhicule ne peut être équipé de remorque, équipement indispensable pour la commune. Le projet est abandonné.

La répartition du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est évoquée par le Conseil Municipal. Il réfléchit à la possibilité de conserver ce fond afin de gérer directement les travaux nécessaires à la voirie de la commune.

Comptes rendus diverses réunions :

- ADMR le 20 juin 2018
- Conseil d'école le 19 juin 2018
- Communauté de Communes le 26 juin 2018

La commune a toujours été représentée.

Compte rendu affiché ce jour.

Mouthier en Bresse, le 7 août 2018

Pierre NICOLLE	Irène SIXDENIER	Jean-Michel RIAUX
Florence BONNIN	Philippe BOUVERET	Annick CHAUDAT
Eric LHAUMIER	Valentin MYAT	Amélie REBOILLAT
Guy SIVIGNON	Béatrice VALLON	